

MAIRIE DE TRIGANCE

Place Saint Michel

83840 TRIGANCE

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 11 juin 2021

Absente : Céline GUERIN

1 - Demande de subvention au titre du Plan de Relance :

Monsieur Mickaël MIHOLIC, agent ONF en charge de la forêt communale vient présenter le projet de reconstitution de parcelles forestières dans le cadre du Plan de relance. Le projet consiste à effectuer des plantations d'essences adaptées aux changements climatiques quartier les Gorges de Chastillon. L'ONF propose de porter le projet de la commune, de monter le dossier technico financier, ainsi que le dossier de demande de subvention, et de réaliser la maîtrise d'œuvre des travaux.

Frais de la MO : 1500 € HT + 14% du montant total des travaux.

Voté à l'unanimité.

Il présente également la mesure compensatoire de défrichement à la suite de l'arrêté préfectoral du 8 mars 2021, accordant à la commune une autorisation de défrichement à l'Eco Hameau du Villard pour un montant de 7 573€.

Il propose enfin d'intervenir en cours d'année scolaire pour une sortie en rapport avec la forêt.

2 - Demandes de subventions des associations pour l'année 2021 ;

CCAS : 1000€

Coopérative scolaire : 500€

Collège du Verdon : 400€

Radio Verdon : 100€

La Canne Compsoise : 150€

Collectif d'Animation Territoire Artuby Jabron : 200€

Comité des Fêtes (aide pour achat de matériel) : 1000€ M Bernard et C Varagnac ne prennent pas part au vote.

Voté à l'unanimité.

M Bernard, Président du COF, indique que l'association est en attente de consignes gouvernementales plus précises pour l'organisation de la fête de la Saint Roch.

D'ores et déjà il indique que l'aïoli et le marché du terroir traditionnels n'auront pas lieu. Les concours de boules sont autorisés sous certaines conditions.

B Clap insiste sur le fait de faire appliquer les mesures sanitaires en cas de concert, ce qui semble incomber au COF ou au Maire, il suggère de privilégier des manifestations après la saison estivale afin d'avoir une vision plus claire des mesures sanitaires à appliquer.

Considérant ces incertitudes, la demande de subvention du COF pour organiser la fête de la Saint Roch sera débattue à la fin de l'été. Le COF ayant une réserve de trésorerie.

G Suzan annonce qu'un prestataire a émis le souhait d'organiser un concert de musique celtique dans l'église Saint Michel; la remarque est faite que les mesures

sanitaires sont plus faciles à appliquer dans un lieu clôt.

Le Maire informe l'assemblée que la demande de subvention de l'association ARKEODIDACTE est reportée à l'année prochaine à la suite de l'annulation en 2021 des Journées européennes de l'archéologie qui devaient avoir lieu sur les communes de Trigance, Comps sur Artuby et Quinson du 19 au 26 juin.

G Suzan demande que la demande de subvention de l'association de Sauvegarde du Patrimoine soit reportée à un prochain conseil municipal car l'association est en attente d'un devis.

Il présente les projets de l'association dont il est membre; installation de la statue de Sibour Rouvier entre les deux voûtes et de la croix retrouvée sur le toit de Saint Roch dans le jardinet à l'entrée de l'église Saint Michel.

Il indique également qu'il a participé en visio conférence à l'assemblée générale de l'association du Collectif d'Animation où a été soulevé le manque d'implication des parents du village. L Bastiani énumère les différentes activités proposées par le collectif et explique que les parents qui travaillent ne peuvent pas toujours participer conjointement aux activités. AG Escudié soutient cet argument. G Suzan fait part du projet du Collectif d'Animation d'organiser en 2022 une animation autour du four à chaux de La Sagne destinée aux écoles de l'ex canton.

3 - PLU; refus du transfert à la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon.

Voté à l'unanimité.

Le Maire énonce les nouvelles procédures d'instructions des demandes d'urbanisme effectuées jusqu'à présent par la DDTM. A partir du mois de septembre la DDTM ne pourra plus instruire ces demandes. Le recrutement au sein de la CCLGV pour l'instruction des demandes d'urbanisme des communes membres s'élèverait à 140.000€/ an et l'appel à un prestataire d'environ 150.000€/an. Une réflexion est en cours au sein de la CCLGV. Il faudra donc prévenir les demandeurs des délais plus longs relatifs à l'instruction et aux procédures contradictoires émises éventuellement par le contrôle de légalité.

4 - Renouvellement bail à ferme de madame Guérin et monsieur Macagno.

Renouvellement pour 3 ans pour des parcelles d'une superficie de 21a et 70ca pour un loyer annuel de 30 euros.

Voté à l'unanimité.

5 - Demande de madame Despert ; Exonération d'un mois de loyer en contrepartie des travaux de peinture effectués dans le Gîte et de l'achat de celle ci.

La modification du nom figurant sur le bail sera effective dès réception du Kbis modifié.

Voté à l'unanimité.

6- Révision du PLU ayant pour objet l'intégration de 3 Secteurs de Taille et de Capacité Limitées (STECAL).

Le coût prévisionnel de cette prestation est de 25.360€ et la durée de la procédure de 14 mois. Le maire donne lecture de l'avis informel de la DDTM sur ce projet qui a peu de chance d'aboutir. Il précise que dans le règlement de la zone A du PLU; "l'accueil à la ferme est autorisé à condition que cette activité soit exercée dans le prolongement de l'activité agricole", et que cette alternative a été proposée à deux demandeurs de STECAL, le troisième n'étant pas agriculteur.

C Varagnac indique que la procédure du PLU, qui s'est déroulée du 20 février 2015 et s'est terminée le 18 décembre 2019 a été réalisée par un cabinet de professionnels, a fait l'objet de plusieurs réunions avec les agriculteurs et que pendant l'enquête publique, chacun a pu faire part de ses remarques. Certains jours, le commissaire enquêteur ne voyait personne.

B Clap, en tant que président du Parc naturel régional du Verdon indique que les

projets de hangars agricoles photovoltaïques sont surveillés de près par la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels et Forestiers dans le cas où la destination première de ces installations est la production d'énergie, ils sont également portés à connaissance du PNR Verdon qui veille à leur conformité avec les Schémas de Cohérence Territoriale. A cause des nouvelles lois en faveur de la protection des zones agricoles, les demandes de permis qui réduisent ces surfaces sont refusées systématiquement par la CDPENAF. Il précise par ailleurs, que dans le cadre du SCOT élaboré par la CCLGV, la commune sera amenée à faire une révision totale du PLU pour sa mise en conformité par rapport au SCOT d'ici 3 ans.

L Bastiani déplore le manque de visibilité sur la stratégie touristique de la commune. Il est informé que le PLU précise les principales lignes directrices.

Le maire invite les conseillers à participer aux différentes réunions qui concernant l'élaboration du SCOT.

B Clap indique que c'est la CCLGV qui a la compétence tourisme, et que le développement de celui-ci doit se travailler avec la CCLGV.

L'assemblée vote contre la révision du PLU pour l'intégration des 3 STECAL à l'unanimité.

7 - Mise en place d'un transport pour les enfants qui fréquentent le Centre Aéré de La Martre.

Pendant 5 semaines des enfants de la commune sont inscrits au centre aéré entre le 12 juillet et le 20 août.

Le coût par trajet et par enfant est évalué à 7,81€ pour la commune.

Le Maire précise que cette demande émane des parents et propose de prendre en charge 50% du coût de cette prestation.

B Clap indique que du temps de la Communauté de Communes Artuby Verdon, les communes participaient au frais du centre aéré et que le transport était à la charge des parents. Il est précisé que la commune continue de participer aux frais du centre aéré.

M Bernard, considérant que les subventions aux associations étant en baisse par rapport aux années précédentes, est favorable à la mise en place de ce transport. Il estime que cela peut être considéré comme une continuité de l'implication de la collectivité dans la dynamique de l'école.

C Torrès indique que le temps de transport (2 heures et 80km par jour) est trop important pour les personnes qui travaillent.

B Clap regrette que le transport ne soit pas intégré dans la globalité du projet du centre Aéré.

G Suzan pense que le versement d'une subvention à une association de parents d'élèves aurait été souhaitable pour la mise en place du transport.

C Varagnac souhaite qu'une association soit créée l'an prochain.

M Pelletier soulève le problème de sur effectif, en effet le minibus peut accueillir seulement 8 enfants et le service ne sera pas égal pour tous. Le maire répond qu'un roulement sera organisé avec les parents pour pallier ce problème.

L Bastiani, étant concerné par cette mesure ne prend pas part au vote;

Création d'un poste en CDD pour la durée de fonctionnement du centre aéré, demande au SIVOM de la mise à disposition du minibus et participation des parents à hauteur de 50% du coût généré.

6 votes pour et 3 abstentions.

8- Monsieur M Jacquet souhaite louer des parcelles que la commune doit acquérir par le biais de la SAFER à EDF. Les parcelles n'appartenant pas encore à la commune, le conseil municipal décide de se prononcer ultérieurement à ce sujet.

9 - Projet de réglementation de l'activité canyoning dans les gorges du Jabron.

B Clap informe que le PNR Verdon est attentif au problème de la fréquentation des

sites sensibles dans le territoire. Il informe que certaines communes ont mis en place une redevance de stationnement de 5€ pour les pratiquants.

Le maire répond que, considérant la pratique de l'activité liée essentiellement au débit du Jabron, il serait difficile d'appliquer de telles mesures sur la commune.

C Varagnac s'interroge sur la gêne que peut induire ces activités, AG Escudié répond que les baigneurs sont dérangés par les groupes de participants qui défilent en passant près d'eux.

Le maire insiste sur le fait que ces activités deviennent très intensives sur la commune et qu'elles peuvent être vécues comme une nuisance par les autres utilisateurs du cours d'eau.

L'assemblée est d'accord sur le principe de limiter ces activités.

10 - Planning des élections;

Un projet de permanence est donné aux élus, chacun doit informer le secrétariat de ses disponibilités.

11 - Remerciements à monsieur JC Bousson; Il est rappelé que Jean-claude Bousson s'est occupé d'animer les réunions de travail sur l'élaboration du site internet de la commune. G Suzan précise que depuis la fin du travail de rédaction, le groupe ne s'en est plus occupé.

L'ensemble des élus remercie monsieur Bousson pour son implication et son professionnalisme, et propose de le remercier en l'invitant à partager un repas avec sa famille au Château de Trigance un jour de sa convenance.

Eco Hameau du Villard;

Le maire évoque le courrier de PC Marais de l'association Rehgain pour le choix des candidats à qui seront cédées les parcelles de l'eco Hameau. Les documents seront transmis par mail aux conseillers pour étude.

C Varagnac demande si l'agent technique a modifié ses horaires de travail à la suite de la fermeture de l'école, car des travaux sur le réseaux d'eau de Soleils doivent être entrepris et sa collaboration avec l'agent du SIVOM sera requise.

M Pelletier demande si un autre agent sera embauché pour la saison estivale, à quoi le maire répond que c'est monsieur O Guichard qui a été chargé de débroussailler à La Sagne, à Fontaine Basse, au Lavoir, au sentier d'interprétation et autour des stations de pompage pour un montant de 3840€ et ceci afin de soulager l'agent technique communal.

M Bernard demande de vérifier sur la convention si la prestation autour des stations de pompes sera remboursée par le SIVOM.

G Suzan informe que G Porraz qui a récemment acheté la maison des Condamines a fait don au musée de La Sagne d'une charrue et d'une faucheuse qui ont été transportées sur place.

R Lions par le biais de G Suzan indique la présence à La Sagne; d'une caravane en stationnement, d'une grosse structure en osier derrière les machines du musée et d'un véhicule tampon derrière les WC.

G Suzan mentionne un article sur la compagnie Artscenicum dans le magazine édité par le Département du Var.

La terrasse du Piccolo est envahie de chenilles qui tombent de l'arbre au-dessus; demander un traitement pour les éradiquer.

R Pozzo et AG Escudié demandent moins de circulation sur la place Giraud.

Un signalisation de stationnement limité est en place, mais peu respectée.

L Bastiani remarque que le problème est principalement dû aux Trigannois.

M Bernard estime légitime que les Trigannois stationnent sur la place.

R Pozzo souhaite qu'un débat public soit organisé à ce sujet.

Vu pour être affiché le 17 juin 2021 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Trigance, le 17 juin 2021

Le Maire

